

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA
MUNICIPALITÉ DE PIERREVILLE

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 232-2022, modifiant le règlement de zonage no 160-2017 afin de créer une zone récréotouristique à même la zone H-17 pour un projet de camping dans le secteur village de Notre-Dame ainsi que modifier la grille des usages

Prenez avis que :

1. Lors d'une séance tenue le 22 mars 2022, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement n° 232-2022 intitulé Règlement numéro 232-2022, modifiant le règlement de zonage no 160-2017 afin de créer une zone récréotouristique à même la zone H-17 pour un projet de camping ainsi que modifier la grille des usages ;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **6 avril 2022 à 18h00** au Centre Communautaire, au 44, rue Maurault. L'objet de cette assemblée est de vous présenter ledit règlement. Au cours de cette rencontre, Monsieur Martin Croteau, inspecteur en bâtiment de la Municipalité de Pierreville, vous expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer ;
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, au 26, rue Ally, durant les heures d'ouverture ; les zones contiguës touchées par ce règlement sont :
H-15, H-16, H-18, P-07, P-08, HC-04 et HC-05
4. Ce règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

Donné à Pierreville, le 22 mars 2022



Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice-générale/greffière/trésorière



A-11

A-12

H-14

P-07

H-15

H-18

H-17

R-05

HC-05

H-16

P-08

I-04

HC-04

H-19

V-03

H-21

P-09

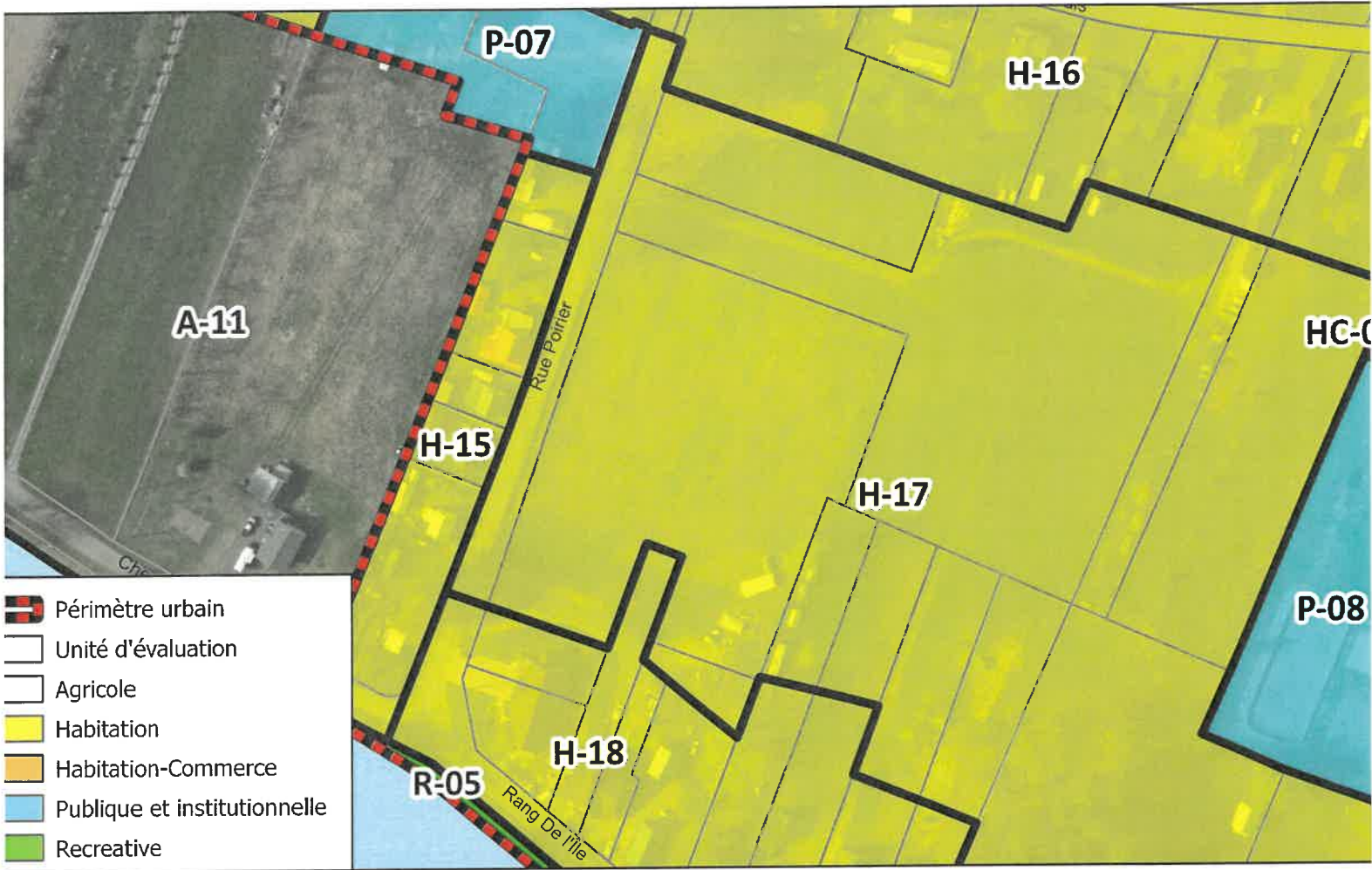
H-20

V-04

A-09

A-10

Zonage actuel- Pierreville



Zonage proposé- Pierreville

